

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2654

3 décembre 2010

SOMMAIRE

ACMBernstein SICAV	127390	Globe Holding S.à r.l.	127378
Bluebird Amenities S.e.c.s.	127363	Grainger Luxembourg Germany Holdings S.à r.l.	127376
Cafor Holding S.A.	127376	Grizzly Partners S.A.	127382
Ciena Luxembourg	127348	Halliburton Luxembourg Finance Compa- ny S.à r.l.	127384
COHA Luxembourg S.A.	127387	Haro S.A.	127384
Crystal	127376	Hightly Corporation S.C.A.	127385
Dachkin-Lux S.A.	127384	ICEC Holding 2 S.à r.l.	127352
Dennemeyer Trust	127348	ID Technologies S.A.	127386
Dennemeyer Trust	127348	Ilona Sàrl	127386
Dennemeyer Trust	127348	Imexal S. à r.l.	127386
DEVCAP Holdings S.à r.l.	127352	Immobilière Butgenbach s.à r.l.	127390
Dortime Participation S.A.	127352	Immolodans S.A.	127390
Dundee Investments Holding S.A.	127363	Interfab SPF, S.A.	127390
Dundee Investments Holding S.A.	127365	International Packaging and Food Consult GmbH	127391
Dundee Investments Holding S.A.	127365	International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l.	127368
Dundee Investments Holding S.A.	127365	IPMC International Participation and Ma- nagement Consultants S.A.	127391
E-Center S.à r.l.	127366	Ipotek Financing S.A.	127385
E-Consulting S.A.	127367	I-TranS Sàrl	127385
Elise S.A.	127368	JG Mafilux S. à r.l.	127392
Erasmus Investholding S.A.	127368	Le Ninfee S.A.	127374
Euroconsultants International S.A.	127371	Les Prairies Vertes	127391
Eurolux Lawyers Investholding S.A.	127372	LogAxes Austria II S.à r.l.	127382
European Systems Investholding S.A.	127372	Setanta Sports Hibernia, S. à r.l.	127386
Euro Protection Group	127377	Smart International Development S.A. ..	127367
F.I. & J. Holding S.A.	127372	Villiers Finance S.A.	127373
F.I. & J. Holding S.A.	127373	Vitale	127346
Flaminia Holding Sàrl	127374	WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l. ..	127371
FNV Invest Holding S.A.	127375	WPP Luxembourg Gamma Sàrl	127372
Fortan Holding S.à r.l.	127375		
Forum Nord Sud S.à r.l.	127373		
Funds For Good S.A.	127378		
General Oriental Investments Limited ..	127375		
GEYSER INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial	127376		
GEYSER INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial	127377		

Vitale, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6939 Niederanven, 3, Routscheed.

R.C.S. Luxembourg B 156.441.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den dritten November;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Armin JAKOBS, Kinésithérapeute, Osteopath und Betriebswirt, geboren in Wetzlar (Bundesrepublik Deutschland), am 23. Januar 1960, wohnhaft in 54290 Trier, Feldstrasse 28.

Welcher Komparsent den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben eines ganzheitlichen Wellness-Centers mit Balneotherapie und Solarium.

Die Gesellschaft kann im übrigen alle kaufmännischen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen die für die Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können;

Des Weiteren kann die Gesellschaft jegliche kommerziellen Aktivitäten, welche im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes vom 9. Juli 2004 über das Niederlassungsrecht sind, ausüben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist "Vitale".

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Niederanven.

Er kann an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Anteile von jeweils hundert Euro (100,- EUR).

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschaftern an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter. Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschaftern.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 11. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 12. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandats keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandats haftbar.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 14. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 17. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Einsicht zur Verfügung.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt. Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Nach Feststellung der Satzung wie vorstehend erwähnt, wurden alle Anteile durch den alleinigen Gesellschafter, Herrn Armin JAKOBS, vorgenannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr achthundertfünfzig Euro.

Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter

Anschließend hat der eingangs erwähnte Komparent, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in seiner Eigenschaft als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6939 Niederanven, 3, Routscheid.
2. Herr Armin JAKOBS, Kinesitherapeut, Osteopath und Betriebswirt, geboren in Wetzlar (Bundesrepublik Deutschland), am 23. Januar 1960, wohnhaft in 54290 Trier, Feldstrasse 28, wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer ernannt.
3. Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft in allen Umständen und ohne Einschränkungen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe Komparent gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: A. JAKOBS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2010. LAC/2010/48678. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148055/108.

(100169799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Dennemeyer Trust, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 19.114.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Sebastian Buffart.

Référence de publication: 2010144268/10.

(100166126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Dennemeyer Trust, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 19.114.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Sebastian Buffart.

Référence de publication: 2010144269/10.

(100166127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Dennemeyer Trust, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 19.114.

Le Bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Sebastian Buffart.

Référence de publication: 2010144270/10.

(100166128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Ciena Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 137.092.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, route de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.984.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of October.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Ciena Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,000, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 150.984 (the "Company").

There appeared:

Ciena Corporation, a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1201 Winterson Road, Linthicum, Maryland 21090, United States of America,

Here represented by Baptiste Aubry, Avocat à la Cour, residing professionally at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 20,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which Ciena Corporation has been duly informed.

Ciena Corporation through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 137,072,000 so as to raise it from its current amount of USD 20,000 to USD 137,092,000 by the issuance of 137,072,000 new shares with a nominal value of USD 1 each;
2. Subscription, intervention and payment of the 137,072,000 new shares with a nominal value of USD 1 each, by way of a contribution in kind by the sole shareholder of the Company;
3. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by Ciena Corporation, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 137,072,000 (one hundred and thirty-seven million seventy-two thousand US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) to USD 137,092,000 (one hundred and thirty-seven million ninety-two thousand US Dollars) by the issuance of 137,072,000 (one hundred and thirty-seven million seventy-two thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each.

Second resolution

It is resolved to accept that all the 137,072,000 (one hundred and thirty-seven million seventy-two thousand) new shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each be subscribed by Ciena Corporation by way of a contribution in kind consisting of a receivable of an amount of USD 137,072,000 (one hundred and thirty-seven million seventy-two thousand US Dollars) (the "Receivable") it holds against the Company.

Intervention - Subscription - Payment

Ciena Corporation through its proxy holder declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital by subscribing to the 137,072,000 (one hundred and thirty-seven million seventy-two thousand) new shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, to be fully paid up by contributing the Receivable.

Evaluation

The value of the Receivable is set at USD 137,072,000 (one hundred and thirty-seven million seventy-two thousand US Dollars).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

Ciena Corporation, contributor represented as stated hereabove, expressly declares that:

- (i) the Receivable is certain, valid and payable;
- (ii) it is the sole legal owner of the Receivable;
- (iii) the Receivable is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Receivable is not the object of a dispute or claim;
- (v) the Receivable is freely transferable with all the rights attached thereto; and
- (vi) all formalities subsequent to the transfer of the Receivable required under the applicable law will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention:

Thereupon intervened:

James E. Moylan, Michael Aquino, David M. Rothenstein, Marcel Stephany, Christophe Fender and Luc Sunnen acting as managers of the Company, each of them represented here by Baptiste Aubry by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Receivable, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 8 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is set at USD 137,092,000 (one hundred and thirty-seven million ninety-two thousand US Dollars), represented by 137,092,000 (one hundred and thirty-seven million ninety-two thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about € 7,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mil dix, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l’associé unique de la société Ciena Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 20.000 USD, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.984 (la «Société»).

A comparu:

Ciena Corporation, une société valablement constituée sous les lois de l’Etat du Delaware, Etats-Unis d’Amérique et ayant son adresse au 1201 Winterson Road, Linthicum, Maryland 21090, Etats-Unis d’Amérique,

Ici représentée par Baptiste Aubry, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte aux fins d’enregistrement.

Les 20.000 parts sociales, représentant l’intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour, dont Ciena Corporation a été préalablement informée.

Ciena Corporation, représentée par son mandataire, prie le notaire d’acter que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence d’un montant de 137.072.000 USD pour le porter de son montant actuel de 20.000 USD à 137.092.000 USD par la création et l’émission de 137.072.000 nouvelles parts sociales d’une valeur nominale de 1 USD chacune;

2. Souscription, intervention et paiement des 137.072.000 nouvelles parts sociales d’une valeur nominale de 1 USD chacune au moyen d’un apport en nature de l’associé unique de la Société;

3. Modification subséquente de l’article 8 des statuts de la Société en vue de refléter l’augmentation de capital de la Société; et

4. Divers.

Après que l’agenda a été approuvé par Ciena Corporation, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d’augmenter le capital social de la Société à concurrence d’un montant de 137.072.000 USD (cent trente-sept millions soixante-douze mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille

dollars américains) à 137.092.000 USD (cent trente-sept millions quatre-vingt-douze mille dollars américains) par l'émission de 137.072.000 (cent trente-sept millions soixante-douze mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les 137.072.000 (cent trente-sept millions soixante-douze mille) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune soient souscrites par Ciena Corporation au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 137.072.000 USD (cent trente-sept millions soixante-douze mille dollars américains) que Ciena Corporation détient à l'égard de la Société (la "Créance").

Intervention - Souscription - Paiement

Ciena Corporation, représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 137.072.000 USD (cent trente-sept millions soixante-douze mille dollars américains) en souscrivant à l'ensemble des 137.072.000 (cent trente-sept millions soixante-douze mille) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, devant être entièrement libérée par apport de la Créance.

Évaluation

La valeur de la Créance a été fixée à 137.072.000 USD (cent trente-sept millions soixante-douze mille dollars américains).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en œuvre effective de l'apport

Ciena Corporation, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) la Créance est certaine, liquide et exigible;
- (ii) il est seul propriétaire de la Créance;
- (iii) la Créance est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés; et
- (vi) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requise en vertu de loi applicable sera accompli afin que l'apport de la Créance soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

James E. Moylan, Michael Aquino, David M. Rothenstein, Marcel Stephany, Christophe Fender et Luc Sunnen, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par Baptiste Aubry, en vertu d'une procuration,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif de la Créance, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 137.092.000 USD (cent trente-sept millions quatre-vingt-douze mille dollars américains) représenté par 137.092.000 (cent trente-sept millions quatre-vingt-douze mille dollars américains) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge, en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ € 7.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante représentée par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: B. Aubry, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13208. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145818/186.

(100167414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

DEVCAP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 123.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010144271/12.

(100166151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

**ICEC Holding 2 S.à r.l., Société Anonyme,
(anc. Dortime Participation S.A.).**

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 144.517.

In the year two thousand and ten, on the twenty second day of October

Before us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Dortime Participation S.A.", a société anonyme (joint stock company) having its registered office at L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg), incorporated on February 03, 2009 before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, deed published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 453 of March 03, 2009 (hereafter "the Company").

The General Meeting was presided by Mr Charles DURO, attorney at law, with professional address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mrs Karine MASTINU, attorney at law, with professional address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mr Lionel BONIFAZZI, attorney at law, with professional address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

I.- The Chairman states that the shareholders have been convened.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

III.- The Chairman states that it appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

IV.- The agenda of the General Meeting was the following:

Agenda

1. Change of the legal form of the Company from a joint stock company ("société anonyme" – S.A.) to a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" – S.à r.l.);

2. Change of the name of the Company to ICEC Holding 2 S.à r.l.;
3. Change of the actual currency of the share capital of the Company, which is in Euro to US Dollar, with effect from January 01, 2010;
4. Decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of nineteen thousand five hundred forty-two point sixty-six US Dollars (19.542,66-usd) so as to reduce it from its current amount of forty-four thousand five hundred forty-two point sixty-six US Dollars (44.542,66-usd) to the amount of twenty-five thousand US Dollars (25.000,- usd) by decreasing the nominal value of each share from four hundred forty-five point four two six six US Dollars (445,4266-usd) to the amount of two hundred fifty US Dollars (250,-usd) and by creating a special reserve to compensate incurred and future losses as of December 31, 2009 of an amount of nineteen thousand five hundred forty-two point sixty-six US Dollars (19.542,66-usd);
5. Restatement of the by-laws in order to bring them in conformity with the new legal form of the Company without amendment of its essential characteristics and to reflect the decisions taken;
6. Appointment of managers;
7. Miscellaneous.

After approval and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

First resolution

The General Meeting resolved to change the legal form of the Company from a joint stock company (“société anonyme” – S.A.) to a private limited liability company (“société à responsabilité limitée” – S.à r.l.) and to restate the by-laws of the Company in order to bring them in conformity with the new legal form of the Company without amendment of its essential characteristics.

Second resolution

The General Meeting resolved to change the name of the Company to ICEC Holding 2 S.à r.l.

Third resolution

The General Meeting resolved, as per January 01, 2010, the conversion of the subscribed capital of the Company of thirty-one thousand euros (31.000,-eur) to US Dollars and to set the subscribed capital at forty-four thousand five hundred forty-two point sixty-six US Dollars (44.542,66-usd) consisting in one hundred (100) shares with a nominal value of four hundred forty-five point four two six six US Dollars (445,4266-usd) each by application of the currency exchange rate between Euro and USD Dollar on January 01, 2010 (1,43686-).

Fourth resolution

The General Meeting resolved to decrease the subscribed share capital of the Company by an amount of nineteen thousand five hundred forty-two point sixtysix US Dollars (19.542,66-usd) so as to reduce it from its current amount of fortyfour thousand five hundred forty-two point sixty-six US Dollars (44.542,66-usd) to the amount of twenty-five thousand US Dollars (25.000,-usd) by decreasing the nominal value of each share from four hundred forty-five point four two six six US Dollars (445,4266-usd) to the amount of two hundred fifty US Dollars (250,usd) and by creating a special reserve to compensate incurred and future losses as of December 31, 2009 of an amount of nineteen thousand five hundred forty-two point sixty-six US Dollars (19.542,66-usd).

Fifth resolution

The General Meeting resolved to proceed to a restatement of the by-laws of the Company in order to bring them in conformity with the new form of the Company without amendment of its essential characteristics and to reflect the decisions taken.

Art. 1. Formation.

There is formed a private limited liability company (“the Company”) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (“the Laws”) and by the present articles of association (“the Articles”).

The Company may be composed of one single shareholder or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

Art. 2. Name.

The Company will exist under the name of “ICEC Holding 2 S.à r.l.”.

Art. 3. Registered office.

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the manager(s) and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

In the event that, in the view of the manager(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager(s).

Art. 4. Object.

The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Duration.

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. Share capital.

The share capital of the Company is fixed at twenty-five thousand United States Dollars (25.000,-usd) divided into one hundred (100) shares with a nominal value of two hundred fifty United States Dollars (250,-usd) each, all of which are fully paid up.

The share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Share premium.

In addition to the share capital, a share premium account may be set up to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the share premium account may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

Art. 8. Ownership of shares.

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares.

In case of a single shareholder, the shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in the respect of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended).

Art. 10. Register of shares

There will be held at the registered office a register of shares which may be inspected by each shareholder.

Art. 11. Incapacity, Insolvency, Bankruptcy of the shareholder(s).

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Management.

The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves.

The manager(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A Manager and class B Manager.

If several managers are appointed, they shall form a board of managers ("the Board of Managers").

Art. 13. Power of the manager(s).

The manager(s) are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the manager(s).

Art. 14. Representation.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two managers if more than one manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A Manager and class B Manager, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 15. Interim dividend.

The manager(s) may decide to pay an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

Art. 16. Meetings of the Board of Managers.

In case a Board of Managers is formed, the board may appoint from among its members a chairman and a secretary who need not be a manager himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

The chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Managers may represent one or more other members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Art. 17. Management fees and Expenses.

Subject to approval by the shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 18. Conflicts of interest.

If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

Art. 19. Liability of the manager(s).

The manager(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

Art. 20. Auditor(s).

Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation may be reviewed by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The independent auditor(s) and the auditor(s) (if any), will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Art. 21. Shareholder(s).

The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Art. 22. General meetings.

Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the manager(s), subsidiarily, by the auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing more than half (1/2) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

In addition, if the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing.

Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital, each share entitling to one vote.

If such majority is not reached at the first meeting, the shareholders shall be convened a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 23. Financial year.

The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 24. Financial statements.

At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting.

Art. 25. Legal reserve.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 197 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) (“the Legal Reserve”).

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

Art. 26. Allocation of the profits.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Art. 27. Dissolution and Liquidation.

The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s).

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

Art. 28. Incorporated Provisions.

Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Sixth resolution

The General Meeting resolved to ratify the cooptation of Mrs Karine MASTINU as third director of the Company.

The General Meeting resolved to give full discharge to the directors and to the statutory auditor of the Company until the date hereof for the accomplishment of their mandate.

The General Meeting resolved to replace the board of directors by a board of managers and to fix the number of managers at five and to appoint for unlimited duration:

- Mr Jan Arie DEKKER, company director, born on March 19, 1948 in Gravenhage (the Netherlands), with address at Van Merlenlaan, 25, NL-2101 GC Heemstede, the Netherlands;

- Mr William James ZISSON, company director, born on April 6, 1941 in New York, with address at The Woodlands, 10600 Six Pines Drives, Apartment 1033, Texas 77381, United States of America;

- Mr Dirk VAN MEURS, company director, born on January 8, 1944, with address at 70, Goldsworth Road, Woking, GB-GU21 6LQ Surrey, United Kingdom;

- Mr Charles DURO, attorney at law, born on June 5, 1958 in Luxembourg, with professional address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;

- Mrs Maggy KOHL BIRGET, accountant, born on May 18, 1941 in Luxembourg, with professional address at 03, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (1.200.EUR).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

French version

L’an deux mille dix, le vingt-deuxième jour d’octobre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Dortime Participation S.A.», ayant son siège social situé à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), constituée

le 03 février 2009 par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Eschsur-Alzette, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 453 du 03 mars 2009 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Maître Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président comme secrétaire Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Lionel BONIFAZZI, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

I.- Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Agenda

1. Transformation de la forme juridique de la Société de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.);

2. Modification de la dénomination de la Société en ICEC Holding 2 S.à r.l.;

3. Conversion de la devise du capital social de la Société de Euro en Dollar américain avec effet au premier janvier 2010;

4. Réduction du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de dix-neuf mille cinq cent quarante-deux virgule soixante-six Dollars américains (19.542,66-usd) pour le réduire de son montant actuel de quarante-quatre mille cinq cent quarante-deux virgule soixante-six Dollars américains (44.542,66-usd) au montant de vingt-cinq mille Dollars américains (25.000,-usd) par diminution de la valeur nominale de chaque part sociale d'un montant de quatre cent quarante-cinq virgule quatre deux six six Dollars américains (445,4266-usd) au montant de deux cent cinquante Dollars américains (250,-usd) et par constitution d'une réserve spéciale destinée à compenser les pertes au 31 décembre 2009 et les pertes futures d'un montant de dix-neuf mille cinq cent quarante-deux virgule soixante-six Dollars américains (19.542,66-usd);

5. Refonte des statuts afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme juridique de la Société sans modification de ses caractéristiques essentielles et afin de refléter les décisions prises;

6. Nominations de gérants;

7. Divers.

Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé de transformer la Société de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à la refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme juridique de la Société sans modification de ses caractéristiques essentielles.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a décidé la modification de la dénomination de la Société en ICEC Holding 2 S.à r.l.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a décidé, avec effet au premier janvier 2010, la conversion du capital social souscrit de la Société de trente-et-un mille euros (31.000,-eur) en Dollar américain, de sorte que le capital social souscrit est fixé à quarante-quatre mille cinq cent quarante-deux virgule soixante-six Dollars américains (44.542,66usd) consistant en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cent quarante-cinq virgule quatre deux six six Dollars américains (445,4266-usd) chacune par application du taux de conversion entre Euro et Dollar américain au premier janvier 2010 (1,43686-).

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de réduire le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de dix-neuf mille cinq cent quarante-deux virgule soixante-six Dollars américains (19.542,66-usd) pour le réduire de son montant actuel de quarante-quatre mille cinq cent quarante-deux virgule soixante-six Dollars américains (44.542,66-usd) au montant de vingt-cinq mille Dollars américains (25.000,-usd) par diminution de la valeur nominale de chaque part sociale d'un

montant de quatre cent quarante-cinq virgule quatre deux six six Dollars américains (445,4266-usd) au montant de deux cent cinquante Dollars américains (250,-usd) et par constitution d'une réserve spéciale destinée à compenser les pertes au 31 décembre 2009 et les pertes futures d'un montant de dix-neuf mille cinq cent quarante-deux virgule soixante-six Dollars américains (19.542,66-usd).

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de procéder à la refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme juridique de la Société sans modification de ses caractéristiques essentielles et afin de refléter les décisions prises.

Art. 1^{er}. Forme.

Il est formé une société à responsabilité limitée («la Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

Art. 2. Dénomination.

La Société a comme dénomination «(CEC Holding 2 S.à r.l.)».

Art. 3. Siège social.

Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des gérant(s) et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des gérant(s).

Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le conseil d'administration.

Art. 4. Objet.

La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera nécessaire pour l'accomplissement et le développement de ce qui précède

Art. 5. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social.

Le capital social de la Société est de vingt-cinq mille Dollars Américains (25.000,-usd) représenté par cent (100) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de deux cent cinquante Dollars Américains (250,-usd) chacune, toutes entièrement libérées.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Art. 7. Prime d'émission.

En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété des parts sociales.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts sociales.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs parts sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Art. 10. Registre des parts sociales.

Il est tenu au siège social un registre des parts sociales dont tout associé pourra prendre connaissance.

Art. 11. Incapacité, insolvabilité ou Faillite des Associé(s).

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance.

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérant(s) seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance («le Conseil de Gérance»).

Art. 13. Pouvoir des gérant(s).

Les gérant(s) sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence des gérant(s).

Art. 14. Représentation.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Acompte sur dividende.

Les gérant(s) peuvent décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 16. Réunions du Conseil de Gérance.

Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail. Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 17. Rémunération et Débours.

Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 18. Conflit d'intérêts.

Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 19. Responsabilité des gérant(s).

Les Gérants n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 20. Commissaire(s) aux comptes.

Hormis lorsque, conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 21. Associé(s).

Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

Art. 22. Assemblées générales.

Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts des gérant(s), subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 23. Exercice social.

L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. Comptes sociaux.

A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les gérant(s) dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle

Art. 25. Réserve légale.

L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 26. Affectations des bénéfices.

Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associé(s), chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 27. Dissolution et Liquidation.

La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 28. Disposition finale.

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Sixième résolution

L'Assemblée Générale a décidé la cooptation de Me Karine MASTINU aux fonctions de troisième administrateur de la Société.

L'Assemblée Générale a décidé de donner pleine décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs fonctions jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée Générale a décidé de remplacer le conseil d'administration par un conseil de gérance et de fixer le nombre des gérants à cinq et de nommer pour une durée indéterminée:

- M. Jan Arie DEKKER, administrateur, né le 19 mars 1948 à Gravenhage (Pays-Bas), demeurant à Van Merlenlaan, 25, NL-2101 GC Heemstede (Pays-Bas);

- M. William James ZISSON, administrateur, né le 06 avril 1941 à New York (Etats-Unis d'Amérique) demeurant à The Woodlands, 10600 Six Pines Drives, Apartment 1033, Texas 77381 (Etats-Unis d'Amérique);

- M. Dirk VAN MEURS, administrateur, né le 08 janvier 1944, demeurant à 70, Goldsworth Road, Woking, GB-GU21 6LQ Surrey (Royaume-Uni);

- Me Charles DURO, avocat, né le 05 juin 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- Mme Maggy KOHL BIRGET, comptable, née le 18 mai 1941 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à 03, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (1.200.EUR).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Duro, Mastinu, Bonifazzi, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46867. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010144272/592.

(100165779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Dundee Investments Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 71.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010144273/12.

(100165741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Bluebird Amenities S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 133, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 156.402.

STATUTS

Entre les soussignés

1. FLONA Ltd, sise Unit 16, Western Road, 91, Brighton East Sussex BN12NW, Immatriculée au Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 6416413, représenté par Mlle LABATTINI Véronique

2. M. AOUTAR Choukki, employé privé, né le 19 juillet 1985 à Thionville (France) demeurant à F-57100 Thionville, 70, route de la Briquerie

il a été constitué en date du 1^{er} septembre 2010 une société en commandite simple dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en commandite simple.

Art. 2. La dénomination de la société est BLUEBIRD AMENITIES S.e.c.s.

Art. 3. La société a pour objet toutes opérations liées à la prise de participation sous toutes ses formes. La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rap-

porter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement. La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer. En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. Elle pourra d'une façon générale faire tous actes, transactions ou opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à 133 avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg . Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La société a été constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (50.000.- Euros), représenté par mille (1.000) parts sociales de cinquante Euros (50.- Euros) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) FLONA Ltd, préqualifié, neuf cent parts	900
2) M. AOUTAR Choukki, préqualifié, cent parts	100
Total: Mille parts	1.000

Toutes les parts sont entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2010.

Art. 11. Chaque année, le troisième vendredi du mois de mars, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 12. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Disposition Générale

Art. 13. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

127365

Première résolution

Le nombre de gérant est fixé à 1.

Est nommé aux fonctions de gérant:

M. AOUTAR Choukki, employé privé, né le 19 juillet 1985 à Thionville (France) demeurant à F-57100 Thionville, 70 route de la Briquerie.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par sa seule signature.

Deuxième résolution

Le mandat du gérant ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010146476/86.

(100168015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Dundee Investments Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 71.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010144274/12.

(100165742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Dundee Investments Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 71.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010144275/12.

(100165743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Dundee Investments Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 71.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010144276/12.

(100165744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

E-Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 29, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 139.285.

Im Jahre zweitausendzehn, den einundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitze zu Rambrouch,

Sind erschienen:

1° Herr Marlo KOHNEN, Geschäftsmann, wohnhaft in B-4750 Bütgenbach, Hofstraße 29A,

2° Herr Yves DA MATA, Geschäftsmann, wohnhaft in B-4750 Bütgenbach/Weywertz, Lehnenweg 12,

Welche Erschienenen instrumentierenden Notar ersuchen, Folgendes zu beurkunden:

Die Erschienenen, vorbenannt, sind alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung E-CENTER S.à r.l., mit Sitz in L-9999 Wemperhardt, 26, Op der Haart, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 139.285, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Maître Urbain THOLL Notar im Amtswohnsitz zu Mersch, am 29. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1646 vom 4. Juli 2008. Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

In ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter erklären die vorgenannten Erschienenen dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung

Erhöhung des Gesellschaftskapitals um siebenundzwanzigtausendfünfhundert Euro (EUR 27.500,-), um es von seinem jetzigen Stand von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf vierzigtausend Euro (EUR 40.000,-) zu bringen, dies durch die Schaffung von zweihundertzwanzig (220) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je hundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) welche die gleichen Rechte und Vorteile geniessen wie die bestehenden Anteile. Es werden hundertzehn (110) Anteile von Herrn Marlo KOHNEN gezeichnet, ebenso von Herrn Yves DA MATA, so dass nach Kapitalerhöhung beide Gesellschafter über hundertsechzig (160) Anteile verfügen. Streichung der Zeichnung der Gesellschaftsanteile aus der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung haben die Erschienenen, vertreten wie vorerwähnt, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um siebenundzwanzigtausendfünfhundert Euro (EUR 27.500,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf vierzigtausend Euro (EUR 40.000,-) zu bringen, durch Ausgabe von zweihundertzwanzig (220) neuen Anteilen mit einem Nennwert von jeweils hundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Anteile.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Die zweihundertzwanzig (220) neuen Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

- Herr Marlo KOHNEN, vorgeannt unter 1°, zeichnet hundertzehn (110) Anteile;

- Herr Yves DA MATA, vorgeannt unter 2°, zeichnet hundertzehn (110) Anteile.

Die gesamten zweihundertzwanzig (220) Anteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die zusätzliche Summe von siebenundzwanzigtausendfünfhundert Euro (EUR 27.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Infolge vorangehender Kapitalerhöhung werden die gesamten dreihundertzwanzig (320) Anteile wie folgt gehalten:

- Herr Marlo KOHNEN, hundertsechzig Anteile 160

- Herr Yves DA MATA, hundertsechzig Anteile 160

Insgesamt: dreihundertzwanzig Anteile 320

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Zeichnung der Gesellschaftsanteile aus der Satzung zu streichen.

Vierter Beschluss

Infolge der vorangehenden Beschlüsse beschliessen die Gesellschafter den Artikel 6 der Statuten wie folgt abzuändern:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt vierzigtausend Euro (EUR 40.000,-), eingeteilt in dreihundertzwanzig (320) Anteile mit einem Nennwert von jeweils hundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), alle Anteile sind voll gezeichnet und eingezahlt.“

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf tausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Heinerscheid,
Datum wie eingangs erwähnt.
Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Kohnen, Y. Da Mata, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 octobre 2010. Relation: RED/2010/1563. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 29. Oktober 2010.

Référence de publication: 2010144277/64.

(100165811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Smart International Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 33.859.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires qui a lieu au Luxembourg le 27 octobre 2010

Première résolution:

L'Assemblée Générale décide de rayer comme membres de conseil d'Administration:

- SERAFEIMIDOU Eferpi, Administrateur, résident professionnellement 32 Andrea Papandreou Street, 56728, Athènes, Grèce.
- GOURGOUVELIS Konstantinos, Administrateur, résident professionnellement 29 Keiriadon Str., TK11854, Athènes, Grèce.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale décide de nomme comme nouveau membres de conseil d'Administration:

- Madame DIURSO Vimcenza, Administrateur, résident professionnellement 12 C. Farino, Salerno, 84100, Italie.
- Monsieur LAGIOS Georgios, Administrateur, résident professionnellement 259 Eleftheriou Venizelou, Kallithea, TK17673, Athènes, Grèce.

Les mandats des administrateurs sont fixée jusque à l'assemble générale qui tiendra en l'année 2016.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale décide de rayer comme Administrateur délégué:

- SERAFEIMIDOU Eferpi, Administrateur, résident professionnellement 32 Andrea Papandreou Street, 56728, Athènes, Grèce.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale décide de nomme comme nouveau Administrateur délégué:

- Monsieur LAGIOS Georgios, Administrateur, résident professionnellement 259 Eleftheriou Venizelou, Kallithea, TK17673, Athènes, Grèce avec sa pouvoir de signature individuelle.

Le mandat de l'administrateur délégué sont fixée jusque à l'assemble générale qui tiendra en l'année 2016.

Extrait Conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2010146838/32.

(100167304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

E-Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 39, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 148.007.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2010144278/10.

(100166143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Elise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 138.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2010144282/10.

(100166156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Erasmus Investholding S.A., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 57.388.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144284/9.

(100165948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 119.726.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of October.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

International Public Partnerships Limited, a company governed by the laws of Guernsey, having its registered office at Le Marchant Street, Guernsey GY1 4HY and registered under number 45241 at the 'Records of the Island of Guernsey', and holder of all 10,012 (ten thousand and twelve) shares of the Company,

hereby represented by Mr Paul WEILER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal on 27th September 2010.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall re-main attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I) The appearer is the sole shareholder of International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 15 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1936 on 14 October 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 119.726 (the Company).

II. That the 10,012 (ten thousand and twelve) shares of the Company having a par value of GBP 25 (twenty-five pounds sterling) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting.

The shareholder, represented as above mentioned, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital by an amount of GBP 125 in order to bring the share capital from its former amount GBP 250,300 to GBP 250,425 by way of the issue of 5 new shares having a par value of GBP 25;
2. Subscription and payment to the share capital increase;
3. Subsequent amendment of first paragraph of the article 6 of the articles of association;
4. Amendment to the share register of the company.

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

It is decided to increase the share capital by an amount of one hundred and twenty-five British Pounds (GBP 125.-) so as to raise it from its present amount of two hundred fifty thousand three hundred British Pounds (GBP 250,300.-) to two hundred fifty thousand four hundred and twenty-five British Pounds (GBP 250,425.-) by the issue of five (5) new shares having a par value of twenty five British Pounds (GBP 25.-).

Third resolution

It is decided to admit to the subscription of the new shares to the sole shareholder International Public Partnerships Limited.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, represented as foresaid; declared to subscribe to the new shares, the number to which he has been admitted, and to make the payment in full for the five (5) new shares thus subscribed, by contribution in kind (hereinafter referred to as the "Contribution") consisting of a receivable of one hundred and twenty-five British Pounds (GBP 125.-) towards the Company.

The Contribution, which is hereby transferred to and accepted by the Company, is valued at one hundred and twenty-five British Pounds (GBP 125.-).

International Public Partnerships Limited, through its proxyholder, declared that there subsists no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by International Public Partnerships Limited. of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of International Public Partnerships Limited, attesting that it is the full owner of the Contribution.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the first paragraph of the Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

"The share capital is set at two hundred fifty thousand four hundred and twenty-five British Pounds (GBP 250,425.-) represented by ten thousand and seventeen shares (10,017) with a par value of twenty-five British Pounds (GBP 25.-) each, all of which are fully paid up."

Fifth resolution

The sole shareholder decides to amend the shareholders' register as follows:

International Public Partnerships Limited:	<u>10,017 shares</u>
Total: ten thousand and seventeen shares	10,017 shares

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 950.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire, de résidence à Luxembourg, Luxembourg.

A comparu:

International Public Partnerships Limited, une société de droit de Guernesey, ayant son siège social au Le Marchant Street, Ile de Guernesey GY1 4HY, immatriculée sous le numéro 45241 au Registre de l'Ile de Guernesey, propriétaire de 10.012 (dix mille et douze) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 septembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne variateur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le comparant est le seul associé de International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.726, constituée suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg le 15 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1936 en date du 14 octobre 2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.726 (la Société).

II. que les 10.012 (dix mille et douze) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de GBP 25,- (vingt-cinq livres sterling) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées.

L'associé tel que représenté a déclaré avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de GBP 125 afin de porter le capital de son montant actuel de GBP 250.300 à GBP 250.425 par l'émission de 5 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de GBP 25;
2. Souscription et paiement;
3. Modification subséquente du paragraphe premier de l'article 6 des statuts;
4. Modification du registre de parts sociales.

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 125,-) afin de porter le capital de son montant actuel de deux cent cinquante mille et trois cents Livres Sterling (GBP 250.300,-) à deux cent cinquante mille et quatre cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 250.425,-) par l'émission de cinq (5) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune.

Troisième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles International Public Partnerships Limited.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté comme ci-avant, en vertu de la procuration dont mention ci-avant; a déclaré cinq (5) parts sociales nouvelles, nombre pour lequel il a été admis, et a libéré intégralement par apport (l'«Apport») en nature consistant en une créance d'un montant de cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 125,-) envers la Société.

L'Apport qui est par cet acte transféré et accepté par la Société, est évalué à cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 125,-).

International Public Partnerships Limited agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par International Public Partnerships Limited a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport émise par International Public Partnerships Limited attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille et quatre cents vingt-cinq Livres Sterling (GBP 250.425,-) représenté par dix mille dix-sept (10.017) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres (GBP 25,-) Sterling chacune entièrement libérée.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des actionnaires comme suit:

International Public Partnerships Limited:	10.017 parts sociales
Total: dix mille douze	10.017 parts sociales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 950,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. WEILER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45889. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010145910/155.

(100167438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.214.575.100,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 106.207.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société le 29 octobre 2010

Les associés ont décidé de nommer comme gérant de la Société Anne Ehrismann, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, avec effet au 26 octobre 2010 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé, à compter du 26 octobre 2010, comme suit:

- Monsieur Thierry Lenders;
- Monsieur Emile van Popering;
- Monsieur Lennart Stenke;
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen;
- Monsieur Michel de Bodt;
- Monsieur Peter Gerrard;
- Monsieur Marc Feider; et
- Madame Anne Ehrismann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010146113/25.

(100167929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Euroconsultants International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 113.966.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 novembre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010144287/11.

(100166049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Eurolux Lawyers Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 81.564.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144288/9.

(100165949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

European Systems Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 50.818.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144289/9.

(100166352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

WPP Luxembourg Gamma Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.134.898.550,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 79.018.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société le 29 octobre 2010

Les associés ont décidé de nommer comme gérant de la Société Anne Ehrismann, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, avec effet au 26 octobre 2010 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé, à compter du 26 octobre 2010, comme suit:

- Monsieur Thierry Lenders;
- Monsieur Emile van Popering;
- Monsieur Lennart Stenke;
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen;
- Monsieur Michel de Bodt;
- Monsieur Peter Gerrard;
- Monsieur Marc Feider; et
- Madame Anne Ehrismann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Gamma S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010146115/25.

(100167930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

F.I. & J. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 115.686.

EXTRAIT

- Belvaux Nominees Ltd., une société ayant son siège social à Trinity Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques démissionne de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat,

- Ehlange Nominees Ltd., une société ayant son siège social à Trinity Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques démissionne de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat, et

- Hesperange Nominees Ltd., une société ayant son siège social à Trinity Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques démissionne de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 27 octobre 2010.

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010144291/19.

(100165757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

F.I. & J. Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 115.686.

—
EXTRAIT

La soussignée SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A., en tant que domiciliataire de la société F.I. & J. Holding S.A., inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.686 ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, déclare par la présente dénoncer le siège social de ladite société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 28 Octobre 2010.

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010144292/15.

(100166181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Villiers Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.289.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 26 octobre 2010

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Mark FLAWN, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 1-3 Strand à Londres WC2N 5EH, de Monsieur Peter VAN OPSTAL, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et de Monsieur Sean MURRAY, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 juin 2011.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes l'exercice clôturant au 30 juin 2011.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010144456/20.

(100166255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Forum Nord Sud S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 95, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 57.056.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144294/10.

(100165798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Flaminia Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.812.

La soussignée atteste par la présente que son gérant Johannes G. BROM a changé de domicile et que son adresse actuelle est Molenbeemden 72, NL -5461 BE Veghel, Pays-Bas

et

que ses associés SELINE FINANCE Ltd et SELINE MANAGEMENT Ltd ont changé de domicile et que leur adresse actuelle est 122-126 Tooley Street, GBR-Londres SE1 2TU, Royaume-Uni.

Le 28 octobre 2010.

FLAMINIA HOLDING Sàrl

Johannes G. BROM

Gérant unique

Référence de publication: 2010144297/16.

(100166248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Le Ninfee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.052.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le douzième jour d'octobre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

OHIO SHIPPING CORP., une société régie par le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à l'Akara Building, 24, rue de Castro, Wickhams Cay, I Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques, certificat d'incorporation numéro 373051, ici représentée par Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 juin 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société «LE NINFEE S.A.», ayant son siège social à L – 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 524 du 4 avril 2002 et modifié la dernière fois en date du 31 décembre 2002 suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, précité, publié au Mémorial C numéro 201 du 25 février 2003 (la «Société»).

- que le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 250.000,-(deux cent cinquante mille Euros) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la Société.

- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

- que l'Associé Unique, agissant en qualité de liquidateur, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé.

- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation MORWELL LIMITED, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175 Road Town, certificat d'incorporation numéro 350391 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à MORWELL LIMITED, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation et le rapport du liquidateur après avoir été signés «ne varietur » par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné sont annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

- que l'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à l'adresse de domiciliation de Société Européenne de Banque S.A., 1921, boulevard du Prince Henri, L – 1724 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Giorgio Bianchi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 octobre 2010. LAC / 2010 / 46689. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour expédition conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145374/61.

(100166876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

FNV Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 110.886.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°60044 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144299/10.

(100166180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Fortan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.663.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144300/9.

(100166358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

General Oriental Investments Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.367.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2010

Est nommé nouvel administrateur de la société, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Mr. Alexander GOLDSMITH, demeurant à Hill House, Grosmont, Monmouthshire, Wales NP7 8LD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010144303/13.

(100166342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Cafor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 97.864.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2009 tenue à 11.00 heures le 10 juin 2010

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
Gestion & Administration SA, Vaea Street, Level 2, Nia Mall, Apia, WS - Samoa Occidentales, Register of International and Foreign Companies n° 29441

Administrateur-délégué:

M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Rosenbergstrasse 1, CH8304 Wallisellen Zurich;
qui tous acceptent, pour l'année 2010 et jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2011.
Référence de publication: 2010145582/22.

(100166041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Grainger Luxembourg Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activités Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 112.062.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 26 octobre 2010

Les actionnaires ont décidé:

- Nommer M. Aidan Foley, né le 08 décembre 1976 à Waterford en Irlande, ayant son siège sociale au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg à la fonction de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée avec effet au 26 octobre 2010.

Luxembourg, le 02.11.2010.

Référence de publication: 2010144304/13.

(100166259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

GEYSER INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 111.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2010144308/11.

(100166231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Crystal, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 113.967.

Extract of the resolutions of the Shareholder's meeting dated on 21th October 2010

The meeting decides to reconduct the mandates of the members of the Board of Directors:

Mr John Morgan Callagy, Director A, having his address at 4 Hobury Street, SW10 0JD London

Mr Luca Gallinelli, Director B, having his professional address at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Mr Romain Gonthier, Director A, having his address at 42 Manchuria Road -London SW11 6AE and the mandate of the Statutory Auditor:
Fin-Contrôle SA., having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
Until the next general meeting stating on the annual accounts as of 31 March 2011.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 21 octobre 2010

- L'assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs:

Mr John Morgan Callagy, Administrateur A, ayant pour adresse 4 Hobury Street, SW10 0JD London

Mr Luca Gallinelli, Administrateur B, ayant pour adresse professionnelle 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Mr Romain Gonthier, Administrateur A, ayant pour adresse 42 Manchuria Road - London SW11 6AE,

et le mandat du commissaire aux comptes:

Fin-Contrôle S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du Commerce et des sociétés sous le numéro B 42.230,

Jusqu'à la prochaine assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Pour Crystal

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010148090/30.

(100167249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

GEYSER INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 111.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2010144309/11.

(100166232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Euro Protection Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 144.253.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue le 27 juillet 2010 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Frédéric DELORE, Président, de Monsieur Geoffroy DELORE, de Monsieur Nicolas DELORE, de Monsieur Joseph WINANDY et de COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques BORDET, demeurant, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale décide de nommer MAZARS, Cabinet de révision agréé 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, réviseur d'entreprise pour les comptes annuels et les comptes consolidés en remplacement de FIDUCIAIRE HRT.

- Conformément à la possibilité que lui confère l'article 9 des statuts, l'Assemblée décide à l'unanimité de répartir les administrateurs actuels de la société en administrateurs de catégorie A et de catégorie B comme suit jusqu'à la fin de leurs mandats:

Comme administrateurs de catégorie A:

* Monsieur Frédéric DELORE,

* Monsieur Geoffroy DELORE,

* Monsieur Nicolas DELORE.

Comme administrateurs de catégorie B:

- * Monsieur Joseph WINANDY,
- * COSAFIN S.A.

- Les mandats des administrateurs et du Réviseur d'entreprise viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31.12.2010.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010146793/31.

(100167527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Globe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.625.

Le bilan de la société au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2010144310/12.

(100166263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Funds For Good S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.449.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Marc VERHAEREN, administrateur de sociétés, né à Uccle (Belgique), le 3 octobre 1971, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représenté par Monsieur Jérôme WUNSCH, employé privé, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2) Monsieur Patrick SOMERHAUSEN, administrateur de sociétés, né à Uccle (Belgique), le 5 février 1976, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représenté par Monsieur Jérôme WUNSCH, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

3) Monsieur Nicolas CROCHET, administrateur de sociétés, né à Etterbeek (Belgique), le 8 avril 1976, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représenté par Monsieur Jérôme WUNSCH, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, après avoir été signées ³ne varietur' par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "FUNDS FOR GOOD S.A." (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prestation de services, l'assistance administrative, le conseil en matière de gestion d'entreprise, et la mise en relation de clientèle.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces participations.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à TRENTE-TROIS MILLE EUROS (EUR 33.000,-) représenté par TROIS MILLE TROIS CENTS (3.300) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne un président parmi ses membres; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2012.

Exceptionnellement et dans le respect de l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la première assemblée générale annuelle se tiendra le 29 avril 2012.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trois cent trois cents (3.300) actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Marc VERHAEREN, préqualifié, mille cent actions,	1.100
2) Monsieur Patrick SOMERHAUSEN préqualifié, mille cent actions,	1.100
3) Monsieur Nicolas CROCHET, préqualifié, mille cent actions,	1.100
Total: trois mille trois cents actions,	3.300

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de 25% en numéraire, de sorte que la somme de HUIT MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 8.250,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital 7 social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des Administrateurs est fixé à trois (3), et celui des Commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs:

- Monsieur Marc VERHAEREN, administrateur de sociétés, né à Uccle (Belgique), le 3 octobre 1971, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

- Monsieur Patrick SOMERHAUSEN, administrateur de sociétés, né à Uccle (Belgique), le 5 février 1976, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

- Monsieur Nicolas CROCHET, administrateur de sociétés, né à Etterbeek (Belgique), le 8 avril 1976, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de Commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "Veridice s.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154843.

4. Monsieur Marc VERHAEREN, préqualifié, est nommé Administrateur-Délégué de la Société.

5. Les mandats d'administrateur, de l'administrateur-délégué et de commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. WUNSCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 novembre 2010. LAC/2010/47949. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147820/192.

(100169893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Grizzly Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 79.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 02 novembre 2010.
Référence de publication: 2010144311/10.
(100166288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

LogAxes Austria II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.588.100,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 131.735.

In the year two thousand and nine, on the fifth day of October.
Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

LogAxes Investment Properties S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with a share capital of € 190,000.-, having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("RCS") under number B-126.265 (the "Single Unitholder").

hereby represented by Mr. Tobias Seidl, employee, with professional address at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on October 1, 2010.

The above-mentioned power of attorney signed by the appearing person and the undersigned notary and initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is the single unitholder of the société à responsabilité limitée LogAxes Austria II, S.à r.l., established in Luxembourg, with registered office at 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 131.735, incorporated by a notarial deed on 12 September 2007, published in the Mémorial C no. 2348 of 18 October 2007, page 112660 (the "Company"). The Articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 23 July 2009 published in the Mémorial C, N°1664, page 79860 of 28 August 2009.

The Single Unitholder, represented as above mentioned, has taken the following resolution:

Sole resolution

The Single Unitholder RESOLVES to amend the article 18 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 18. Allocation and Distribution of the Profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

After the allocations to the legal reserve, the single unitholder or, as the case may be, the general meeting of unitholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the unitholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the managers or, as the case may be, the board of managers may pay out an advance payment on dividends to the unitholders. The managers or, as the case may be, the board of managers fixe(s) the amount and the date of payment of any such advance payment."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le cinq octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

LogAxes Investment Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de 190.000 euros, ayant son siège social au 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) sous le numéro B-126.265 («l'Associée Unique»),

ici représentée par Monsieur Tobias Seidl, employé privé, résidant professionnellement au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

en vertu d'une procuration signée le 1^{er} octobre 2010.

Ladite procuration, signée par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant et paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement. La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée LogAxes Austria II, S.à r.l., une société établie à Luxembourg, ayant son siège social au 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131.735, constituée par acte notarié en date du 12 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2348, page 112660 du 18 octobre 2007 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 23 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1664, page 79860 du 28 août 2009;

L'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-avant, a pris la résolution suivante:

Résolution Unique

L'Associée Unique DECIDE de modifier l'article 18 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 18. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Après l'affectation à la réserve légale, l'assemblée générale des associés décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent, les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes..»

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille euros (EUR 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Seidl, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43975. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010145370/102.

(100167004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Halliburton Luxembourg Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 86.620,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 95.417.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2008.

Référence de publication: 2010144312/11.

(100166195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Haro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 81.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

Référence de publication: 2010144313/10.

(100166289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Dachkin-Lux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 69.330.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 18 juin 2008

1. Renouvellement des mandats des administrateurs

Renouvellement des mandats des administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014

- Hadj ZELLAT, président du conseil d'administration

né le 20 novembre 1957 à Montbeliard (F)

demeurant à B-1050 BRUXELLES, 73, rue Wéry

- Narina ZELLAT

née le 7 octobre 1956 à Montbeliard (F)

demeurant à B-1050 BRUXELLES, 73, rue Wéry

- Abdelkarim ZELLAT

né le 7 avril 1965 à Uccle (B)

demeurant à B-1050 BRUXELLES, 73, rue Wéry

2. Renouvellement du mandat du commissaire

- VERICOM SA

RCS Luxembourg B 51.203

46a, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Renouvellement du mandat du commissaire de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 18 juin 2008

1. Renouvellement du mandat de l'administrateur-délégué Renouvellement du mandat de l'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014:

- Hadj ZELLAT

né le 20 novembre 1957 à Montbeliard (F)

demeurant à B-1050 BRUXELLES, 73, rue Wéry.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145843/33.

(100167269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Ipotek Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.469.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société réunie en date du 25 octobre 2010

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société réunie en date du 25 octobre 2010 que l'assemblée générale a pris acte des démissions de Monsieur Serge Tabery et de Madame Ingrid Lafond avec effet au 21 septembre 2010 et a procédé à la nomination, en date du 25 octobre 2010, de Madame Brigitte Pochon, née le 28 mars 1971 à Metz (France), avec adresse professionnelle au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et de Madame Axelle Lhéritier-Andrei, née le 10 juillet 1980 à Paris (France), avec adresse professionnelle au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en qualité d'administrateurs de classe A de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2011.

Il résulte également des prédites résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société que l'assemblée générale a pris acte de la démission de la société Fidalph S.A. avec effet au 20 septembre 2010 et a procédé à la nomination, en date du 25 octobre 2010, de la société Optio Expert Comptable et Fiscal S.à r.l. immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 897.326 et dont le siège social se situe au 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010145341/28.

(100166800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Hightly Corporation S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 98.871.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 novembre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010144315/11.

(100165898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

I-TranS Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 145.973.

—
La société Offilux S.A., siégeant au 13, Avenue Lou Hemmer à L-5627 Mondorfles-Bains, enregistrée au Registre des Commerces et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-120858 dénonce, en qualité de propriétaire de l'immeuble sis 13, Avenue Lou Hemmer, L-5627 Mondorf-les-Bains, le siège social de la société ITranS SàRL., 13, Avenue Lou Hemmer, L-5627 Mondorf-les-Bains, enregistrée au Registre des Commerces et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-145973 et ce à partir du 15 novembre 2010. La nouvelle adresse ne nous a pas été communiquée.

Fait en 3 originaux à Mondorf-les-Bains, le 2 novembre 2010.

Offilux S.A.

Karl Holtappels

Référence de publication: 2010144316/14.

(100165968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

ID Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 septembre 2010. Signature.

Référence de publication: 2010144317/10.

(100166324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Ilona Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 64.257.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 2 novembre 2010. Signature.

Référence de publication: 2010144318/10.

(100166282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Imexal S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 54, rue Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 17.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 Octobre 2010.

Référence de publication: 2010144319/10.

(100166139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Setanta Sports Hibernia, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 144.924.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que:

1) La Société SABLOSS LIMITED, société de droit irlandais, ayant son siège social à 4, Bracken Park, Bracken Road, Sandford, DUBLIN 4, Irlande, enregistrée au «Companies Registration Office» en Irlande sous le numéro 470175, a changé sa dénomination en MLM MANAGEMENT LIMITED suivant enregistrement auprès du «Companies Registration Office» en Irlande daté du 10 septembre 2009.

2) Suivant un acte de cession du 4 mai 2010,

les associés GAIETY INVESTMENTS (unlimited company) et MLM MANAGEMENT LIMITED ont cédé respectivement leurs 7 500 et 5 000 parts sociales sans désignation de valeur nominale

de

SETANTA SPORTS HIBERNIA S.A.R.L.

à

SETANTA SPORTS BROADCASTING LIMITED, société de droit irlandais, ayant son siège social à 3A, Princes Street South, DUBLIN 2, Irlande, enregistrée au «Companies Registration Office» en Irlande sous le numéro 473481.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010146052/24.

(100167317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

COHA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3755 Rumelange, 34, rue Batty Weber.

R.C.S. Luxembourg B 156.312.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

A comparu:

Madame Francesca COTTONI, née le 2 juin 1943 à Nocera Umbra (Italie), demeurant à L-3755 RUMELANGE, 34, rue Batty Weber,

Laquelle partie comparante, a sollicité le notaire soussigné aux fins d'établir les Statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «COHA Luxembourg S.A.».

Le siège social est établi dans la Commune de Rumelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant.

En outre la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) divisé en CENT (100) actions de trois cent dix (310,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au Conseil d'Administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire, sinon par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 13. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée, Madame Francesca COTTONI, née le 2 juin 1943 à Nocera Umbra (Italie), demeurant à L-3755 RUMELANGE, 34, rue Batty Weber, déclare souscrire l'intégralité des actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mil onze.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cent euros (EUR 1.600,00).

Toutefois à l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et nommé administrateur unique pour une durée indéterminée:

Madame Francesca COTTONI, née le 2 juin 1943 à Nocera Umbra (Italie), demeurant à L-3755 RUMELANGE, 34, rue Batty Weber,

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

La société est engagée en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires par la seule signature individuelle de Madame Cottoni, prénommée.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée indéterminée:

Monsieur Yves VERRUCCI, né le 15 juillet 1966 à Esch/Alzette, numéro de matricule 1966 07 15 137, demeurant à L-3755 RUMELANGE, 34, rue Batty Weber.

3.- Le siège social est établi à L-3755 RUMELANGE, 34, rue Batty Weber.

DONT ACTE.

Le notaire instrumentant a encore rendu le comparant attentif au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Cottoni, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 octobre 2010. Relation: RED/2010/1551. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 28 octobre 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010145036/158.

(100165105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Immobilière Butgenbach s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 95, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 52.908.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144320/10.

(100165799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Immolodans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 49.867.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.10.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010144321/12.

(100165819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Interfab SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERFAB SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010144322/12.

(100165938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

ACMBernstein SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.021.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2010, les actionnaires de la société 'ACMBernstein SICAV' ont pris les résolutions suivantes:

- Réélection des membres du conseil d'administration de la société. Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011:

* Steven Barr

* Nicolas Bérard

* Christopher Bricker

* Yves Prussen

- Renouvellement du mandat de Ernst & Young S.A. en leur fonction de réviseur d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010144472/20.

(100164709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

International Packaging and Food Consult GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 18B, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 51.066.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144323/10.

(100165800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

IPMC International Participation and Management Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 64.805.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour IPMC S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010144324/12.

(100166364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Les Prairies Vertes, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 64.259.

L'an deux mille dix, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Les Prairies Vertes, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 64.259, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 1998, publié au Mémorial C, numéro 528 du 20 juillet 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Me Jean Hoss, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mr Jérôme ADAM demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mr Patrick Rochas, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Fixation de l'exercice sociale du 1^{er} octobre au 30 septembre de chaque année.

2.- Modification subséquente de la première phrase de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année.

3.- Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de mars à dix heures trente.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

4.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des

actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les mille (1000) actions représentant l'intégralité du capital social de cinq millions quatre cent trente neuf mille neuf cent trente cinq virgule vingt cinq euros (EUR 5.439.935,25) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'année sociale de la société du 1^{er} octobre au 30 septembre de chaque année.

Par dérogation l'exercice ayant commencé le 1 janvier 2010 et s'est terminé le 30 septembre 2010.

La première phrase de l'article 18 sera modifiée comme suit:

«L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de mars à dix heures trente.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

Par dérogation la prochaine assemblée générale se tiendra en l'an deux mille onze.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, s'élève à approximativement à mille euros (1000.-) euros

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs noms, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Hoss, Rochas, Adam, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46868. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010144340/65.

(100165782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

JG Mafilux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.552.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JG MAFILUX S.à r.l.

Jérôme GUIMBAUD

Gérant unique

Référence de publication: 2010144326/13.

(100166014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.
